



Contact : 01 47 62 73 79
communication@cgpme.fr
www.cgpme.fr

Communiqué
de presse

03/02/2010

Affectation de la taxation des bonus aux PME : une légitime compensation

La crise actuelle a pour origine les dérives du système bancaire et financier. Ses conséquences ont été désastreuses pour l'économie nationale et notamment pour les TPE/PME qui ont vu durcies les conditions d'accès au crédit.

De son côté, l'Etat, appelé à la rescousse, a pris ses responsabilités en mettant en place un plan de sauvetage des banques françaises.

Il est donc à la fois légitime et souhaitable que la taxation des bonus issus des activités de *trading* en partie responsables de la situation actuelle, soit affectée au financement des PME.

La CGPME appuie donc l'amendement soutenu par la Ministre de l'Economie, Christine Lagarde.